

## **France Universités propose d'inscrire la vie étudiante dans les missions des universités**

**L'Assemblée générale de France Universités a adopté à l'unanimité les propositions de son groupe de travail sur la structuration de la vie étudiante, dirigé par le président de l'Université de Caen, Lamri Adoui, le jeudi 19 décembre 2024.**

France Universités revendique l'inscription de la mission vie étudiante et de campus dans les missions dévolues aux Établissements public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et demande qu'une réflexion soit ouverte avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'ensemble des parties prenantes pour échanger autour des cinq propositions définies :

- Proposition n°1 : Inscrire la vie étudiante et de campus dans les missions fondamentales des EPSCP ;
- Proposition n°2 : Assurer un modèle de financement pérenne de la Vie étudiante ;
- Proposition n°3 : Confier aux EPSCP volontaires la coordination des acteurs sur leur territoire ;
- Proposition n°4 : Traduire les politiques de vie étudiante dans une gouvernance adaptée ;
- Proposition n°5 : Créer une Branche d'Activité Professionnelle dédiée à la vie étudiante.

Présidé par Lamri Adoui, président de l'Université de Caen et vice-président du Conseil Formation, Vie Etudiante et Insertion Professionnelle de France Universités durant le précédent mandat du Bureau présidé par Guillaume Gellé, le groupe de travail sur la structuration de la vie étudiante, créé au mois de juin 2024, a présenté ses travaux qui ont été adoptés par l'Assemblée générale de France Universités, le 19 décembre dernier.

Une vingtaine de présidents et vice-présidents d'université, dont les représentants des réseaux universitaires Vécu<sup>1</sup> et CEVPU<sup>2</sup>, ainsi que Monique Ronzeau, ancienne présidente de l'Observatoire national de la Vie Étudiante et Jean-Michel Jolion, ancien délégué ministériel à la vie étudiante composaient le groupe de travail. Il s'inscrit dans le prolongement de l'acte 2 de l'autonomie de l'Université, du rapport de l'IGESR<sup>3</sup> sur le réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires, et du rapport de Jean-Michel Jolion sur les réussites étudiantes.

Pour France Universités, la vie étudiante ne peut être fragmentée entre l'ensemble des missions liées à l'expérience étudiante qui contribuent aux réussites. De plus, les établissements d'enseignement supérieur connaissent les différents publics qui les composent, peu important leurs particularités. Par conséquent, pour France Universités, ses établissements membres sont légitimes à revendiquer le chef de filât et à coordonner les missions de vie étudiante et de campus. Loin d'une volonté hégémonique, cette clarification permettrait aux multiples acteurs impliqués dans ce champ d'activités de travailler en synergie afin de rassembler les expertises. Elle permettrait également de clarifier le rôle des opérateurs de l'État sur les territoires.

---

<sup>1</sup> Réseau national des vice-présidents vie étudiante, de campus et universitaire

<sup>2</sup> Conférence nationale des Étudiants Vice-Présidents d'Université

<sup>3</sup> Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

**Contact presse :**

**Bastien Florenty**

Chargé des relations presse

[presse@franceuniversites.fr](mailto:presse@franceuniversites.fr)

06 64 06 69 36